



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics

Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements

Rapport n° CP/2017/038

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Le Département est responsable pour les collèges publics de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et service exerçant leurs missions dans les collèges.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs (auto-laveuses, tondeuses à gazon, plateformes de travail...). A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentant un engagement total de 36 892,60 € TTC.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 15 décembre 2016, a émis un avis favorable concernant le présent rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible de l'AP (non engagé)	Montant proposé
SUBEQPCOLL 2017/1	R 2017 SUB EQUIPE COLLEGES	250 000 €	250 000 €	36 892,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'attribution des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 36 892,60 € TTC pour l'acquisition d'équipements, tel que figurant dans les tableaux annexés.

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY